



## SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 16 DECEMBRE 2025

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 20 novembre 2025,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGGOO, Mme Anne FUMERY

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN  
Mme Nathalie LEBAS

ayant donné pouvoir  
ayant donné pouvoir

Mme Caroline CAYEUX  
Mme Chanez HERBANNE

2 membres suppléant leur titulaire :

Mme Marie-Manuelle JACQUES  
M. Luc CHAPOTON

suppléante de  
suppléant de

M. Martial DUFLOT  
M. Jean DESSESSART

En présence également :

M. Christian DEMAY

suppléant de

Mme Catherine MARTIN

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOU, M. Dominique DEVILLERS, M. Martial DUFLOT, M. Denis PYPE, M. Jean CAUWEL, M. Daniel LECA, Mme Joëlle GARAU, M. Jean DESSESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2025-12-16-04 relatif à l'approbation des aides accordées dans le cadre du Fonds d'Actions Territoriales (FACT) ;

**CONSIDERANT** la délibération CS SMABT 2024-06-06-01 du 6 juin 2024 portant la création du Fonds d'Actions Territoriales (FACT) ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité les conclusions suivantes :

**APPROUVE** le montant attribué à chaque dossier selon le tableau ci-dessous :

Type de projet	Demandeur	Date de l'évènement	Motif	Budget prévisionnel de l'évènement	Subvention demandée	Montant estimé de l'aide
Culturel	Commune de Hermes	du 20 au 22/06/2025	Pachy d'Hermes 2025	16 051,20 € (dont 492,31 € de frais d'hébergement, restauration et 90 € publicité, communication)	6 420,48€	4 641 €
Sportif	Ecole de danse de Bresles	du 3 au 29/08/2026	Création d'un stage de danse d'exception de plusieurs sessions	25 000 € (dont 3 000 € de frais d'hébergement, restauration)	20 000 €	5 000 €



Caroline CAYEUX  
Présidente du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Beauvais-Tillé